

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 03/07/17**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 25 avril 2017*

Le mardi 25 avril 2017 à 18h30, les membres du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, le mercredi 19 avril pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

**Étaient présents :**

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

\*\*\*\*\*

**Était absent et excusé :**

Monsieur POZZO di BORGO ayant donné pouvoir à M. René-François BERNARD.

\*\*\*\*\*

Monsieur Christian LE ROUX est arrivé à 18h34 et a pris part au vote du projet de délibération 07 2017 015 et tous les autres projets.

Monsieur Thierry HODENT a quitté la séance à 19h25 au vote du vœu V 07 2017 019 et a remis un pouvoir à Mme Laurence AMAND pour tous les projets suivants.

Madame Marguerite CHEVREUL a quitté la séance à 19h45, elle n'a pas pris part au vote du vœu V 07 2017 020 et les suivants.



**1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2017 011**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire désigne comme secrétaire de séance M. Christophe POISSON.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2017 011**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du  
15 mars 2017. 07 2017 012**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 13 mars 2017  
Il est adopté.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2017 012**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**3 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2016 de l'État  
spécial du 7<sup>e</sup> arrondissement. 07 2017 013**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire introduit le débat sur le compte administratif de l'état spécial  
d'arrondissement. Elle propose de désigner Emmanuelle DAUVERGNE pour diriger le débat  
et faire procéder au vote consacré à l'examen du compte administratif de l'exercice 2016.  
Mme le Maire sort de la salle du Conseil.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2017 013**



**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**4 – Approbation du compte administratif 2016 de l'État spécial du 7<sup>e</sup> arrondissement.**  
**07 2017 014**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Emmanuelle DAUVERGNE soumet le compte administratif de l'État spécial pour l'exercice 2016 et présente les résultats enregistrés en 2016 pour chaque dotation.

Elle indique d'abord que les crédits ouverts en 2016 au titre de la dotation d'animation locale ont représenté 314 636,39 euros pour une exécution de 305 565,44 euros, soit 97,11%.

Elle détaille les deux sous-parties de cette dotation : la part de l'animation locale et culturelle proprement dite, qui permet de financer les manifestations à caractère local pour 50,85 %. La part des travaux urgents réalisés dans les équipements de proximité pour 49,15 %.

Le taux d'exécution respectif de chacune de ces rubriques a été de 95,06 % et de 99,25 %. Elle précise que les crédits à reporter au budget supplémentaire 2016 au titre de cette dotation s'élèvent à 9 070,95 euros.

Elle souligne que les dépenses engagées au titre des conseils de quartier sont de 1 353,76 euros pour répondre à une demande exprimée par M. LAROCK l'an dernier.

Pour ce qui concerne la dotation de gestion locale destinée à garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité du 7<sup>e</sup> arrondissement, Mme Dauvergne précise que les crédits ouverts ont été de 2 083 367,95 euros sur lesquels ont été mandatés 1 878 523,30 euros.

Elle indique que le taux d'exécution constaté pour cette dotation est de 90,17% et que le solde de 9,83 % non exécuté concerne les engagements juridiques non-mandatés sur l'exercice et reportés en 2017 pour 98 067 euros.

Elle détaille ensuite la composition des 106 000 euros de crédits non-engagés ou libres d'emploi, l'essentiel étant constitué de 17 000 euros d'économies réalisées sur les différents postes dont l'affranchissement, les fournitures administratives, le petit matériel, 15 000 euros provenant d'une surestimation des dotations consacrées à l'entretien des bâtiments et à la maintenance ainsi qu'aux frais de nettoyage des locaux et enfin 66 500 euros dus à une surestimation des dotations consacrées aux fluides.

Mme Dauvergne mentionne que les crédits à reporter au budget supplémentaire 2017 au titre de cette dotation s'élèvent à 204 844,65 euros.

Enfin, elle indique que la dotation d'investissement qui permet l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux pour les équipements de proximité s'élevait en 2016 à 357 906,81 euros dont 172 058,60 euros ont été mandatés.

Mme DAUVERGNE explique que l'apparent faible taux d'exécution de 48,07 % est dû au fait que 146 000 euros correspondent à des prestations qui n'ont pu être réglées sur l'exercice 2016 et donc ne peuvent être rattachées au dit exercice mais qu'en réalité les dépenses réellement engagées en 2016 ont été de 318 058,60 euros, soit près de 89 % de la dotation.



Ainsi, elle souligne que le reliquat de crédit libre d'emploi n'est finalement que de 40 000 euros. Les crédits à reporter au budget supplémentaire 2016, au titre de cette dotation, s'élèvent à 185 848,21 euros.

Mme DAUVERGNE annonce que les 399 763,81 euros de crédits au titre des 3 dotations qui seront reportés dans le cadre du budget supplémentaire pour 2017 seront mobilisés pour permettre le règlement des dépenses jusqu'à la fin de l'année de l'exercice 2017.

Mme Dauvergne demande de voter pour l'approbation du compte administratif 2016. .

**Un avis favorable est donné à l' UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**07 2017 014**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**5 – Communication du Maire sur l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'exercice 2016.**

**Madame le Maire** explique avoir adressé aux élus tous les documents relatifs à l'exécution du budget des investissements. Elle constate que le taux de réalisation est d'environ 60 %, chiffre semblable à celui de l'année dernière. Elle note qu'une partie des travaux sur le conservatoire a été reporté sur 2018 en raison du coût important, qui a été ventilé sur plusieurs années.

Concernant les établissements scolaires, Madame le Maire note que l'établissement de la Motte-Picquet a fait l'objet de d'importants travaux de performance énergétique. Les travaux de changement des huisseries ont débuté et se poursuivront jusqu'à cet été. Le prolongement de la verrière a été achevé pendant les vacances de février. Elle explique avoir fait une priorité la réalisation de tous les travaux qui assurent non seulement un meilleur accueil des enfants mais également une diminution de la consommation du chauffage.

**Madame le Maire** rappelle que toutes les écoles avaient été remises aux normes sous l'ancienne mandature. Elle précise que l'essentiel du budget qu'elle parvient à obtenir concerne la voirie et la remise aux normes des écoles. Elle explique qu'après avoir effectué tous les travaux de mise aux normes et de sécurisation, notamment sur les locaux utilisés pour la restauration scolaire, les obligations sont désormais de nature environnementale. Ces travaux sont en cours.

**Madame le Maire** rappelle avoir obtenu les financements pour réaliser des aménagements de voirie importants : la rue Saint-Dominique, la rue Malar et le boulevard La Tour-Maubourg ont été largement rénovés. Suite à des demandes récurrentes et anciennes, elle explique avoir pu lancer des travaux sur la place de Fontenoy : l'enrobé a été refait, et tous les trottoirs ont été totalement rénovés. Ces travaux permettent de sécuriser les piétons, et généralement tous les passages sur cette place.

**Madame le Maire** annonce qu'elle va essayer de faire passer les taux d'exécution jusqu'à 90% voire 100 %. Elle explique que la totalité des travaux n'ont pas pu être réalisés en raison



de contraintes liées à la nature même des travaux, comme du désamiantage qui n'avait pas pu être anticipé, des affaissements, ou la présence de conduites de gaz qui doivent absolument être préservées. Elle précise demander l'exécution des travaux durant les vacances, en les concentrant, afin de gêner le moins possible les habitants. Cette démarche implique parfois de reporter les travaux sur l'année suivante. Elle note toutefois que l'essentiel des gros travaux de voirie ont été réalisés.

**Madame le Maire** indique bénéficier de moyen supplémentaire à l'occasion du Prix de Formule 1 électrique. L'an dernier, ce sont les abords de la Place Vauban qui avaient pu être refaits.

Elle rappelle qu'**Oliver LE QUERE** est en charge de cet événement pour la Mairie du 7<sup>e</sup>.

**6 – Adoption d'une convention d'occupation temporaire du hall de la Mairie entre le Conseil d'Arrondissement du 7<sup>e</sup> représenté par le Maire du 7<sup>e</sup> et la Société RP Solutions en vue d'autoriser la présence d'une cabine photo payante à l'occasion d'un festival de cinéma. 07 2017 015**

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

**Madame le Maire** rappelle que l'année dernière l'installation de la cabine photo avait connu un grand succès et souhaite donc renouveler l'opération cette année.

**Thierry HODENT** précise que cette petite cabine sera placée dans le hall de la Mairie pour faire des photos pendant deux mois.

**Madame le Maire** soumet ce projet au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2017 015**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**7 – Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP. 2017 DASCO 71**

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

**Madame le Maire** rappelle que cette délibération est liée pour l'essentiel à la réforme des rythmes scolaires. Elle explique avoir demandé à ce que la mise en place d'animation dans les écoles puisse être réalisée par des associations de l'arrondissement. Cette démarche se justifie par la qualité des animations de ces associations et leur bon contact avec les enfants.

**Madame le Maire** indique que le bilan des animations dans les autres arrondissements n'est pas très bon, des difficultés avec certains animateurs ayant été constatés. Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, des ajustements ont pu être fait à la marge, entraînant le remplacement quasi immédiat des animateurs. Elle rappelle avoir dû participer à la réforme parce qu'elle n'en a

pas eu le choix, et que la politique de la chaise vide aurait été pratiquée au détriment des enfants.

**Madame le Maire** énonce les associations concernées dans les 7<sup>e</sup> : British Council, Connaître et protéger la nature en Val-de-Seine, Barberot et art culture, et Judo en France Paris. Elle explique avoir pu vérifier si les associations bénéficiaient réellement aux familles et enfants du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Thierry HODENT** rappelle que le montant total des subventions, 994 000 euros ne concerne pas le 7<sup>e</sup> arrondissement mais tout Paris. Sur l'arrondissement, 6 associations sont concernées dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

**Thierry HODENT** mentionne le montant précis des subventions pour chacune des 6 associations : Arkéotopia aura une subvention de 17 200 euros, comme elle l'avait demandé. Une subvention de 6 713 euros sera attribuée au British Council, 9 720 euros pour l'association Connaître et protéger la nature du Val-de-Seine, dont le siège social est 29 rue de Babylone, 7 350 euros attribués à Joséphine Barberot dont le siège est situé 57 rue de Bourgogne et qui intervient à l'école La Motte-Picquet. Une subvention de 12 000 euros sera attribuée pour l'association Judo France qui se situe rue Amélie. Il explique que ces associations ne sont pas dans le marché global mais affectées uniquement au 7<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2017 DASCO 71**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**8 – Subventions (4.150 euros) à deux associations sportives locales (7<sup>e</sup>) 2017 DJS 7**

*Rapporteur : Mme Laurence AMAND*

**Laurence AMAND** explique que le projet de délibération concerne l'aide aux associations sportives. Les critères d'attribution sont la promotion de la pratique du sport par les femmes, les personnes en situation de handicap, et les seniors. La première subvention concerne l'Association sportive du collège Jules Romains, pour un montant de 1 500 euros et Carte blanche dont l'activité est centrée sur la pratique du basket, pour 2 650 euros.

Madame le Maire passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2017 DJS 7**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**



**9 - Subventions (30.000 euros) et conventions à deux associations locales (7e).**  
**2017 DJS 57**

*Rapporteur : Mme Laurence AMAND*

Laurence AMAND explique que dans les deux cas, les associations ont des conventions d'objectifs avec la Ville de Paris. Ces conventions d'objectifs permettent à l'équipe municipale de suivre leurs actions. Laurence AMAND explique travailler en concertation avec la direction de la Jeunesse et des Sports.

Elle précise que les associations sportives mettent à disposition des animateurs dans les gymnases du 7<sup>e</sup> arrondissement, pendant les vacances scolaires, pour les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances. La délibération concerne deux associations : l'association sportive du Bon Conseil, pour 10 000 euros et l'association sportive des Petits Anges, pour 20 000 euros.

Laurence AMAND note que la concertation préalable qui doit avoir lieu avec la Mairie d'arrondissement, et mentionnée dans le texte de la délibération, n'a dans les faits pas été conduite. Elle précise qu'elle s'est battue pour que l'association du bon conseil dispose de la même subvention que les autres années, mais que ses arguments n'ont pas été pris en compte.

Madame le Maire passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2017 DJS 57**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**10 – Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.**  
**2017 DJS 173**

*Rapporteur : Mme Philippine HUBIN*

**11 – Vœu rattaché à la délibération 2017 DJS 173 demandant la constitution d'un dossier de subvention pour le gymnase Cler (7<sup>e</sup>).**

*Rapporteur : Mme Philippine HUBIN*

Madame le Maire souligne que le 7<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas concerné directement par cette délibération qui porte sur les équipements sportifs et les piscines mais elle se félicite que les enfants de l'arrondissement puissent en bénéficier.

Elle précise que seul le bassin rue Cler, pour lequel il y a un vœu qui est rattaché est concerné.



Philippine HUBIN explique que le projet porte sur la mise en accessibilité des équipements sportifs. Elle indique que 4 projets sont proposés, dont trois concernent des travaux de rénovation et un concerne l'achat de matériel lourd.

Les travaux de rénovation d'un montant de 63 000 euros sont prévus à la piscine Émile Antoine, située dans le 15<sup>ème</sup>, très proche du 7<sup>ème</sup>.

En ce qui concerne l'achat de matériel, Mme Hubin explique qu'il s'agit de la fourniture et de l'installation de chaises de mises à l'eau pour 48 piscines parisiennes avec un taux de subvention de l'ordre de 20 % du montant éligible.

Mme HUBIN présente le vœu qui concerne le gymnase Cler situé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ce vœu consiste à demander une subvention au Centre national pour le développement du sport, visant à assurer la mise en accessibilité du gymnase Cler, établissement structurant au niveau local et qui n'a pas encore fait l'objet de travaux de mise en accessibilité.

Madame le Maire soumet la délibération, puis le vœu, au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ au projet de délibération 2017 DJS 173**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 016**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**12 – Groupement de commandes portant sur la limitation des rejets en Seine des déversoirs d'orage Vincennes Charenton, Périphérique EST, Alma rive gauche et Wilson - Convention avec le SIAAP. 2017 DPE 25**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

René-François BERNARD indique d'abord que les collecteurs reçoivent à la fois les eaux usées et les eaux de déversoirs de pluie qui viennent rejoindre la Seine.

Il explique ensuite l'objectif poursuivi par les déversoirs d'orages qui consiste à installer un système de rétention des eaux très chargées par les métaux lourds et par les hydrocarbures de la voie publique avant de les relâcher dans le réseau.

Le projet de délibération concerne entre autres le déversoir de l'ALMA qui assure cette fonction et qui doit aujourd'hui compléter son dispositif pour un montant de 2,5 millions d'euros.

M. Bernard précise que ce financement est assuré par moitié par le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne et par moitié par la Ville de Paris.

Madame le Maire soumet le projet au vote.



**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2017 DPE 25**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**13 – Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité" – subventions 2017 DEVE 86**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

René-François BERNARD précise que le 7<sup>ème</sup> arrondissement ne fait pas exception à la très belle biodiversité parisienne composée de 637 espèces de plantes indigènes et 1 300 espèces animales.

M. Bernard fait une légère digression sur la problématique des animaux nuisibles à Paris.

Il indique qu'un appel à propositions a été lancé auprès des associations sous le vocable « Éducation et enseignement de la biodiversité » pour former les enfants à ce que peut être la biodiversité.

Il précise que les candidats peuvent jusqu'au jeudi 15 juin déposer leurs propositions sur le réseau dans la rubrique SIMPA de la Ville pour un montant plafond de 20 000 euros à 30 000 euros.

**14 – Subvention (2.900 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7<sup>e</sup> arrondissement - UCIAP 7<sup>e</sup> - pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7<sup>e</sup>). 2017 DAE 185**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Madame le Maire** explique que la subvention est moins importante cette année puisqu'il n'y a pas eu la même surface d'illuminations.

**Josiane GAUDE** indique que la délibération concerne les illuminations de Noël 2016 sur le secteur de la rue Saint-Dominique, du boulevard de La Tour-Maubourg et de l'avenue de la Bourdonnais. Elle explique que la subvention s'élève pour 2017 à 2 900 euros, montant inférieur à celui des autres années car il y a eu moins de rues illuminées.

**Madame le Maire** met passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2017 DAE 185**

*W*  
9

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**15 – Vœu relatif à l'adoption d'une charte des Illuminations rattaché à la délibération 2017 DAE 185. V 07 2017 017**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

**Madame le Maire** explique que ce document est le pendant de la charte pour les dîners de rue et des brocantes, et qu'il vise à donner un peu de transparence. Pour ces trois animations, la Mairie donne des subventions et leur utilisation manque parfois de transparence. Elle précise ne pas avoir de doutes sur l'utilisation des fonds, mais souhaite savoir comment ils sont utilisés afin d'en reconduire le montant, de l'augmenter, de l'adapter, ou d'en faire bénéficier d'autres associations.

**Madame le Maire** propose de faire une charte pour tous les événements du 7<sup>e</sup> et d'y intégrer des catégories suivant le type d'animation : brocantes, illuminations, etc. Elle propose à l'assemblée d'y insérer des modifications si c'est nécessaire.

**Josiane GAUDE** explique que dans la rédaction du texte avec Monsieur Marc LAROCK, elle a essayé de balayer l'ensemble des éléments. Ainsi, les associations devront proposer aux maires d'arrondissement ainsi qu'aux élus, avant le 14 juillet de chaque année, leur projet d'illuminations. Elle mentionne ensuite les critères sur lesquels les élus devront rendre des avis : la durée de la période d'illumination, la sobriété énergétique, le respect des prescriptions techniques et de sécurité, la limitation de la période d'illumination et la fourniture d'un bilan financier.

**Josiane GAUDE** précise que l'association devra s'engager à optimiser globalement l'ensemble du dispositif d'illuminations et devra délivrer aux maires et aux élus, lors de la présentation du projet, un bilan récapitulatif des efforts entrepris en matière de consommation énergétique. Elle indique demander également le bilan financier. Un paragraphe sur la sécurité et le respect du droit du travail a également été introduit afin d'éviter tout problème.

**Josiane GAUDE** énonce ainsi que lors des phases d'installation, les prestataires doivent prendre des mesures particulières pour assurer la sécurité des installations, et être en mesure de présenter les autorisations nécessaires. Concernant l'exploitation, elle précise que les illuminations devront être éteintes à minuit. S'agissant des pièces à fournir, Josiane GAUDE explique que les associations devront fournir un budget prévisionnel des dépenses, ainsi que le budget consacré l'année N-1.

Madame le Maire passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 017**



**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**16 – Renouvellement et modifications de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS, PLS et PAM Eco-prêt à contracter par Élogie-SIEMP (29.670.953 euros). 2017 DLH 105**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame le Maire rappelle le système des garanties accordées sur les prêts contractés par les bailleurs sociaux.

Josiane GAUDE précise que la délibération porte seulement sur le rectificatif d'une erreur matérielle puisque, suite à la délibération du 15 décembre 2016, le Conseil de Paris a déjà approuvé la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de logements sociaux réalisé 83, rue du Bac par ELOGIE, portant sur 5 logements.

Mme GAUDE indique que la correction porte sur le montant de la garantie du prêt indiqué à 206 632 euros au lieu de 260 632 euros.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2017 DLH 105**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**17. Vœu non rattaché relatif à l'élargissement du périmètre d'intervention de l'unité de Sécurisation Tour Eiffel Trocadéro. V 07 2017 018**

*Rapporteur : M. Olivier LE QUERE*

Madame le Maire précise que le Conseil va passer à une série de vœux dont le premier concerne le périmètre de sécurisation de la Tour Eiffel à la suite des conversations et des débats apparus lors du dernier conseil, mais aussi lors des réunions publiques d'information, depuis la présentation du projet de sécurisation de la Tour Eiffel et de ses abords. Elle cite toutes les nuisances qu'il implique, et pas simplement les risques et les menaces terroristes. Il y a aussi toutes les nuisances liées aux *tuk-tuks*, aux vendeurs à la sauvette, aux pickpockets, au bonneteau. Le bonneteau est surtout sur les ponts car les organisateurs ont compris que les ponts ne relevaient pas de l'arrondissement. Plusieurs vœux seront ensuite présentés. Concernant le vœu relatif à la rationalisation de l'événementiel sur le Champ-de-Mars, les élus vont demander une réunion avec la Ville sur le sujet. Elle donne la parole à Olivier LE QUERE.



**Olivier LE QUERE** précise que, comme le rappelait Madame le Maire, le travail a commencé il y a déjà quelque temps concernant la sécurisation de la Tour Eiffel.

**Madame le Maire** rappelle qu'en 2008, juste après avoir été élue, dans la mesure où l'arrondissement avait connu une série de violences suite aux manifestations post-bac dans une forme de déchaînement, elle avait accueilli dans l'arrondissement l'implantation d'une demi-compagnie de CRS sur le Champ-de-Mars. Elle est toujours présente depuis cette date. Elle n'est jamais partie et a été renforcée aux vues des circonstances et de l'actualité. Les élus de l'arrondissement avaient également anticipé la question de la vidéo protection puisque le Champ-de-Mars a été le premier site parisien à être équipé de caméras, dans le cadre du plan « 1 000 caméras ».

**Olivier LE QUERE** précise que cette unité de sécurisation a un périmètre qui a été déterminé pour lutter contre les infractions, *tuk-tuks*, escroqueries à la charité, ventes à la sauvette et autres. Le périmètre tel que proposé s'étend du Trocadéro jusqu'à la place Jacques RUEFF, sous la responsabilité du commissaire du 7<sup>e</sup> arrondissement. Madame le Maire et les élus de la majorité souhaitent agrandir, pour une efficacité accrue, ce périmètre de sécurité et donc l'étendre sur la totalité du Champ-de-Mars, c'est-à-dire jusqu'à l'École militaire et au plateau Joffre.

**Madame le Maire** rappelle que, concernant les *tuk-tuks*, le régime de l'état d'urgence est toujours en vigueur, que les *tuk-tuks* génèrent des infractions au code de la route, des nuisances sonores, du trouble à l'ordre public. Il existe une catégorie juridique propre aux zones considérées comme touristiques et elle souhaiterait que commettre une infraction dans ce périmètre constitue une circonstance aggravante à l'infraction au code de la route, pour en faire un délit. En effet, aujourd'hui, les personnes s'occupant des *tuk-tuks* ne peuvent pas être placées en garde à vue. Dans ce cas, l'infraction la moins importante, l'infraction au code de la route, commise en zone touristique devient une circonstance aggravante pour permettre de constater un délit, et permet donc de placer en garde à vue et de saisir les véhicules. La garde à vue permet la saisie conservatoire du véhicule et le renvoi vers le tribunal qui décide de la saisie définitive. Cela serait plus efficace que les contraventions qui ne dissuadent pas les auteurs de ces infractions car ils gagnent beaucoup plus. Elle considère que, pour que la préfecture prenne de nouvelles initiatives, il faut qu'elle dispose de l'arsenal juridique nécessaire.

Elle précise qu'avant que la gauche n'abroge cette disposition, la vente à la sauvette par des clandestins faisait l'objet d'une circonstance aggravante permettant une garde à vue.

Elle indique également que le conseil constitutionnel a demandé d'utiliser de manière très restrictive la notion de trouble à l'ordre public mais que cette notion est pertinente dans ce cas de figure, puisqu'il s'agit d'une zone touristique.

**Christian LE ROUX** soutient totalement ce vœu mais rajouterait deux catégories supplémentaires. Les *tuk-tuks* sont des véhicules motorisés, mais il y a également les triporteurs qui circulent largement autour de la Tour Eiffel et qui vont sur le Champ-de-Mars, alors que la circulation des vélos est interdite sur le Champ-de-Mars. Il demanderait également que l'on puisse rajouter les véhicules de sport de location qui partent avec des accélérations bruyantes et qui stationnent en plein cœur de la place Jacques RUEFF.

**Madame le Maire** indique qu'elle a convoqué les présidents des sociétés de location de voitures de sport pour leur demander de faire cesser ces nuisances. Elle a saisi le préfet de police et le procureur de la République. Il s'agit d'une activité mobile difficile à appréhender.

**Olivier LE QUERE** précise qu'il y a actuellement 4 sociétés qui travaillent sur le secteur. La plupart partent du 8<sup>e</sup> arrondissement, de l'autre côté de la Seine. Les sociétés sont assez disparates, certaines ayant 20 véhicules allant de la Ferrari jusqu'à la Fiat en passant par des McLaren et autres. D'autres sociétés, plus historiques d'ailleurs, n'ont que 4 ou 5 véhicules. A la demande de Madame DATI, il a reçu deux de ces dirigeants avec le directeur de cabinet et l'adjoint du commissaire central du 7<sup>e</sup> arrondissement. Ils ont jusqu'au 5 mai pour revenir vers la mairie avec des propositions extrêmement concrètes. Ce dossier est suivi de très près.

**Madame le Maire** indique qu'elle a reformulé la demande car, sur les 4 sociétés, 2 seulement sont venues. Elle souhaite recevoir les 4 dirigeants le 5 mai. S'ils ne se présentent pas, elle saisira le ministère des Finances et notamment la direction fiscale pour voir la nature exacte de ces sociétés. Ce type de mesure devrait porter ses fruits. Leur activité pourra également être interdite sur le 7<sup>e</sup>.

Elle précise en outre que Madame la Maire de Paris pourrait interdire ce type d'activité, compte tenu de sa politique environnementale. Elle ne peut à la fois enlever des places de stationnement et accepter cette activité : il y a là un manque de cohérence, y compris du point de vue de son adjoint écologiste. On ne peut pas être contre la voiture, contre la pollution, pour la sécurité et laisser des bolides en plein milieu d'une zone où il y a beaucoup d'enfants, des personnes âgées.

Elle confirme qu'il est illégal de se servir d'une place de stationnement qui, par définition, a une destination de stationnement, pour faire une activité commerciale. Il faut être cohérent.

Madame le Maire indique qu'en cas d'absence des dirigeants des sociétés de location de voiture de course le 5 mai, elle émettra un vœu pour en demander l'interdiction. Elle explique que Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, doit être dans la même situation place de la Concorde. Dans ce vœu elle déterminera la qualification juridique précise pour les *tuk-tuks* et les triporteurs. Elle ajoute qu'elle rendra compte de la situation des loueurs lors du prochain conseil d'arrondissement.

**Madame le Maire** passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 018**

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

## 18. Vœu non rattaché relatif à la rationalisation de l'événementiel sur le Champ de Mars. V 07 2017 019

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

**Madame le Maire** précise d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un vœu dogmatique. Il y a des activités qui valorisent le site. Le Grand Palais va être en travaux jusqu'en 2021 et cherche un site pour installer le Grand Palais de manière un peu éphémère, pour avoir la FIAC en particulier et les grandes expositions. Ses dirigeants sont venus envisager avec elle une structure éphémère sur le Champ de Mars. En tant que maire, elle y est assez favorable, parce que c'est prestigieux. Ce sera totalement sécurisé. Il n'y aura plus les vendeurs à la sauvette, les événements, les concerts, etc. Cela correspond à la sociologie de l'arrondissement. Elle a posé comme condition le démontage définitif du Mur pour la Paix. Les dirigeants du Grand Palais ont fait part de leur accord. Le lieu sera totalement sécurisé et il n'y aura pas de nuisances.

Les élus devront débattre pour donner leur avis. Si le projet est travaillé en amont, cela peut être intéressant. Si les élus refusent, ils exposent l'arrondissement au risque d'une série d'événements d'une autre nature.

**René-François BERNARD** ajoute que l'événementiel sur le Champ de Mars est géré par la Ville et par la préfecture de police pour les grands événements, avec un avis qui vient de la Mairie du 7<sup>e</sup>, rarement pris en compte. Le kiosque à musique fait l'objet d'avis en général assez suivis, mais une procédure a été mise en place qui fait un appel à propositions pour l'année. La mairie a vérifié que ceux qui sont sortis de cet appel à propositions correspondent à des événements relativement acceptables (au regard de quelques débordements intervenus sur lesquels la mairie a fait des critiques et des observations).

Concernant l'événementiel, il n'est évidemment pas question d'autoriser n'importe quoi mais au contraire de le limiter. C'est ce que les élus du 7<sup>e</sup> ont souhaité dans le cadre de la discussion sur la charte du Champ de Mars qui s'est étendue sur plusieurs mandatures avant de pouvoir aboutir. Dans la réunion du comité Champ de Mars, qui s'est tenue récemment, le 7<sup>e</sup> arrondissement a souhaité que l'événementiel soit encadré. C'est une des préoccupations, notamment des associations de riverains, qui demandent régulièrement la liste des manifestations qui se sont tenues et qui sont prévues, pour émettre des observations, de manière à les encadrer et les limiter. C'est dans cet esprit que ce vœu est proposé de manière à ce que, maintenant, outre les questions de nuisances, ces manifestations puissent être encadrées en temps, en heures et en nombre. Ainsi, la mairie rendrait des avis négatifs défavorables à toute occupation du domaine du Champ de Mars, si ce n'est pas à l'initiative des habitants (priorité aux habitants, priorité aux associations, priorité aux institutions, domiciliées dans le 7<sup>e</sup> arrondissement). La durée d'installation serait limitée, ainsi que la durée de la prestation. Elle ne devrait pas générer de nuisances sonores, suivant la réglementation. Il pourrait aussi s'agir de grandes causes nationales ou de manifestations d'intérêt général.

**Madame le Maire** souhaite que soit définie avec l'Hôtel de Ville une méthode de travail afin de protéger ce site, pour que la remise en ordre ne coûte pas plus cher que l'évènement lui-même. Les élus souhaitent qu'il n'y ait plus d'événements commerciaux y compris les événements organisés sous couvert associatif ou de solidarité ou humanitaire. Il faut définir une grille objective pour ces événements.

Marc LAROCK se demande comment organiser des événements de moins de 200 personnes qui soient grandes causes nationales.

Madame le Maire précise que les événements devraient être de moins de 200 personnes à l'exception des grandes causes nationales. Le texte final si nécessaire lèvera les ambiguïtés.

Marc LAROCK indique que sur le Champ de Mars se sont tenues l'exposition universelle et la fête de la fédération.

Madame le Maire rappelle qu'il n'y avait pas les attentats terroristes, et tous ceux qui viennent piétiner le Champ-de-Mars.

Madame le Maire passe au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 019

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**19. Vœu non rattaché relatif aux tournages de films dans les arrondissements.**  
**V 07 2017 020**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire rappelle que le 7<sup>e</sup> arrondissement est le plus gros pourvoyeur en la matière. Souvent, elle découvre qu'il y a un tournage soit en raison de la notoriété du film, du producteur ou parce qu'il y a des nuisances et que les riverains écrivent à la Mairie. L'arrondissement a subit récemment le tournage de *Mission impossible*, qui a été vraiment mission impossible pour les riverains. Elle précise que les élus de l'arrondissement ne sont pas contre les tournages car c'est un moyen de promouvoir la ville. Ils souhaitent simplement une rationalisation dans ce domaine et recueillir certains bénéfices de ces tournages.

René-François BERNARD précise que, déjà, lors de la mandature précédente, les élus du 7<sup>e</sup> s'étaient émus des filmages et des tournages en souhaitant que lors de l'activité de restauration les commerçants puissent fournir un service.

Madame le Maire dit que les élus du 7<sup>e</sup> avaient obtenu par exemple que tous les défilés de mode achètent leurs sandwiches chez les commerçants plutôt que dans les camions.

René-François BERNARD considère qu'on explique que les horaires et la localisation des tournages ne permettent pas de mettre à disposition la restauration. Le tournage de *Mission impossible* s'est effectué dans le cadre d'une nouvelle réglementation qui a d'ailleurs été débattue tellement longtemps que les riverains savaient un mois avant les élus du 7<sup>e</sup> que le tournage avait lieu parce que les riverains avaient été approchés, mais qu'ensuite la Ville avait émis des objections, ainsi que la préfecture de police. En l'espèce, les voies considérées



étaient des voies sous double autorité. En fait, la Ville et la préfecture ont décidé une nouvelle réglementation des tournages et notamment pour la question des ventousages, c'est-à-dire des stationnements qui sont interdits en prenant des arrêtés. Il pense que les fondements juridiques de ces arrêtés sont très fragiles car il ne peut pas considérer qu'il s'agisse réellement d'une activité d'intérêt public. Il s'agit d'activités très lucratives et commerciales. Il indique avoir reçu des remarques des administrés fortement mécontents dans la mesure où un arrêté de stationnement n'interdit pas les dépôts des personnes et les arrêts. Les ventouseurs faisaient appliquer des arrêtés municipaux et des arrêtés préfectoraux de police or, l'autorité appartient en l'espèce à la police nationale. Il a souligné auprès des autorités cette forme de confusion des genres. Il rappelle, contrairement à certaines idées reçues répandues parmi les administrés, que la mairie d'arrondissement ne touche aucune redevance sur ces tournages.

Des appartements sont actuellement loués par nos habitants. Ainsi, par exemple, dans les jours suivants, rue Saint-Dominique, dans un appartement, vont être tournés 3 films successifs de 3 producteurs différents. Cela constitue aujourd'hui un investissement lucratif pour beaucoup de gens. Il souligne que le problème est que la voie publique est actuellement obérée, sur 5 ou 6 places de stationnement, voire 10, voire 15, y compris du fait de l'installation de barnums. Cette activité entraîne ainsi sur la voie publique un certain nombre de contraintes que les riverains ne peuvent pas accepter. Il pense qu'il est important aussi de rappeler que les règlements de copropriété doivent l'intégrer. On ne peut pas mettre à disposition de manière récurrente un appartement pour les tournages, sans que les règlements de copropriété l'acceptent.

**Madame le Maire** précise que cela ne vaut qu'en cas de nuisances seulement. Le conseil d'arrondissement ne veut pas réglementer ce que font les propriétaires chez eux. Si des nuisances lui sont signalées suite à des tournages récurrents, elle agira. Mais elle ne peut être plus contraignante.

**René-François BERNARD** présente ce projet de vœu comme permettant d'abord d'octroyer une compensation aux riverains dont le stationnement est supprimé. Il est clair que la suppression de linéaires de plusieurs centaines de mètres empêche le stationnement ce qui a provoqué des amendes pour les riverains. La mairie du 7<sup>e</sup> a donc dû mettre en place le dézonage du stationnement pour les résidents. Parfois les trois quarts de la zone de stationnement sont inutilisables. Il est alors possible d'avoir accès à d'autres zones de stationnement à proximité des domiciles. Ce vœu propose également le transfert à la dotation d'animation locale des arrondissements de 75 % de la part de la redevance. Il permet également d'assurer un meilleur contrôle du respect des arrêtés encadrant la présence de véhicules de tournage sur la voie publique. C'est à la police de faire respecter ces arrêtés et pas aux riverains de mettre dos à dos les ventouseurs et la police comme cela a été le cas à 3 heures du matin dans un immeuble de l'arrondissement.

**Madame le Maire** propose d'indiquer que le taux de reversement sera précisé après négociation.

**Christian LE ROUX** soutient totalement ce vœu mais demeure étonné : il avait le souvenir que, dans le passé, le service cinéma de la Ville Paris informait le Maire d'arrondissement de tous les tournages qui devaient avoir lieu environ 15 jours ou 3 semaines à l'avance. Il serait utile de demander que cette information soit remise en place. La mairie d'arrondissement pouvait ainsi intervenir immédiatement sur la société de production du tournage et exiger qu'une information directe soit faite aux riverains, localement, sur les conditions dans

lesquelles se faisait un tournage et sur les contraintes que les riverains allaient devoir subir. Il y avait donc un lien direct entre la Mairie centrale, la Mairie d'arrondissement, la société de tournage et les riverains.

**Madame le Maire** dit que pour *Mission impossible*, la mairie d'arrondissement a été mise devant le fait accompli. Elle a pendant un temps tenu un tableau de bord des tournages parce quelqu'un envoyait des informations sur les tournages à la mairie d'arrondissement. Cela a cessé et les élus ont ensuite découvert les tournages par les plaintes des riverains ou les *caterings* qui étaient aux abords. Plus encore, lorsque l'on appelait la Mairie de Paris et notamment Mathias VICHERAT, il n'était parfois même pas informé du tournage. Un film américain devait être tourné au mois de mars, par exemple, et est en fait venu au mois de mai. La Mairie de Paris ne le savait même pas. Elle a vérifié et c'était bien le cas. Le report avait été causé par des intempéries. Elle indique avoir besoin d'un tableau de bord. Elle note que lorsque des défilés sont organisés, les gestionnaires considèrent qu'ils n'ont pas à informer la Mairie d'arrondissement car ils ne sont pas sur la voie publique mais à l'intérieur du musée Rodin ou aux Invalides. Or, lorsqu'il y a un défilé au musée Rodin, tout le secteur est fermé. Sur Bellechasse, au sujet de Saint-Laurent, elle a convoqué tout le monde, puisqu'un défilé est prévu en septembre. Des nuisances avaient été causées par un défilé qui a eu lieu à l'ancienne abbaye de Penthemont. Des riverains se sont plaints, elle a convoqué tout le monde, Saint-Laurent, la foncière, etc. Et des moyens de compensation ont été trouvés. Pour le défilé de septembre, elle a indiqué de manière très claire qu'elle souhaitait que des garanties soient apportées sur la tranquillité publique et que, sinon, elle s'opposerait à l'organisation de ce défilé. Les responsables des travaux ont exprimé leur accord et vont mettre en place des vigiles, notamment, pour éviter les nuisances. Elle a demandé un contact 24h sur 24h qui pourra intervenir à tout moment en cas de nuisance. Elle essaiera de faire de même avec tous les événements.

**Christian LE ROUX** aurait aimé que, dans le vœu, l'on rajoute une information systématique du maire d'arrondissement avec un délai d'un mois et une information systématique des riverains.

**René-François BERNARD** indique que la mairie d'arrondissement reçoit en général des informations à flux tendu, quand elle en reçoit. Un ventousage a eu lieu le week-end précédent, sur l'avenue Duquesne, tout le long de l'école militaire, par des ventouses VIP sans que la mairie d'arrondissement n'ait été informée. Les élus ont été informés au mieux une semaine avant, en général 3 à 4 jours avant. Il y a 3 ou 4 tournages qui vont commencer sur Las Cases, Casimir-Perier, un sur le Bon marché et un autre rue Albert de Lapparent. Cette zone est très souvent utilisée car des appartements sont loués de manière récurrente. D'autres tournages se sont tenus sur l'avenue de Breteuil, au coin de l'avenue de Saxe durant trois mois, avec des producteurs qui se sont succédés avec des véhicules techniques stationnés depuis les Petites sœurs des Pauvres jusqu'à l'avenue de Saxe.

**Madame le Maire** propose qu'en plus de la communication de l'information brute un mois avant le tournage, la mairie d'arrondissement demande un prévisionnel à 3 mois ou à 6 mois. *Mission impossible* a été décidée bien en amont.

**René-François BERNARD** rappelle que les riverains ont été informés un mois avant mais que les élus ne l'ont pas été.

**Madame le Maire** ne pense pas que les autorisations pour les hélicoptères aient été obtenues



moins de trois mois avant. Elle pense que l'Hôtel de Ville a des prévisionnels qu'il ne veut pas donner à l'avance simplement pour ne pas effrayer les élus d'arrondissement. Les élus d'arrondissement peuvent les exiger.

**René-François BERNARD** indique que la réglementation et l'organisation sont en train de changer, que ce vœu est pertinent. Un meilleur taux de retour sur les redevances est notamment un objectif de ces évolutions.

**Madame le Maire** propose de voter ce vœu après avoir ajouté les mentions demandées par Christian LE ROUX et la demande d'un prévisionnel dans la mesure où ce sont les grosses productions qui produisent les nuisances les plus significatives.

**Madame le Maire** passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 020**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**20. Vœu non rattaché relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars. V 07 2017 021**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

**Madame le Maire** présente le vœu sur le capteur de bruit. Elle rappelle que la Ville de Paris dit toujours que les normes sont respectées alors qu'il n'y a pas de mesure objective. Il est arrivé que ses agents soient venus mesurer le lendemain d'un événement, après qu'il fût parti. Ils lui ont indiqué que le niveau était normal. Le constat a été fait le 22 avril alors que l'événement avait lieu le 21 avril.

**René-François BERNARD** précise qu'il y a trois autorités qui mesurent le bruit, ce qui est absolument incohérent. C'est pourquoi il a souhaité que le vœu indique : « mutualise les services chargés de contrôler ».

**Madame le Maire** passe au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 021**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**21. Vœu non rattaché relatif à la mise à disposition d'un local adapté pour accueillir le dynamisme associatif du 7<sup>e</sup> arrondissement. V 07 2017 022**

*Rapporteur : M. Christophe POISSON*

**Madame le Maire** souligne qu'elle a découvert que la Mairie de Paris a payé un loyer qui comprenait des amortissements qui, pour résumer, n'avaient plus lieu d'être. Dans le montant de 146 000 euros il y avait des amortissements, d'environ 86 000 euros, alors que les amortissements étaient amortis. M. CHAMBON, directeur de cabinet de la maire de Paris, devait prendre une décision mais ne l'a pas fait avant ce conseil. Elle rappelle que M. MADEC a déjà indiqué, de manière très argumentée, que le loyer ne serait pas révisé. Avant de déclencher des hostilités, elle a souhaité demander à nouveau, avant de déclencher les hostilités, l'information des élus du 7<sup>e</sup> arrondissement sur la décision qui sera prise. Elle souligne que le label Maison des associations importe moins que la préservation du site et le maintien de son ouverture aux associations de l'arrondissement. Elle souhaite une révision du loyer au regard des bénéfices déjà acquis par Paris Habitat sur ce bien, en ce qui concerne l'embellissement, les travaux et les amortissements indus. Elle se réserve le droit de saisir la Chambre régionale des Comptes, même si une part est prescrite.

Concernant la formulation du vœu, elle propose de substituer « constatent » à « prennent acte », dans la présentation de l'importante activité qu'accueille le local et du loyer surévalué : la Mairie a payé pendant des années le double, pratiquement, de ce qu'elle devait. S'il n'est pas fait droit à la demande des élus du 7<sup>e</sup>, ils demanderont que le local soit de la même superficie, compte tenu du nombre et de l'activité.

**Christian LE ROUX** se déclare plutôt réservé sur ce point : il considère que c'est la porte ouverte à accepter qu'on la ferme si le Conseil d'arrondissement demande un autre local.

**Christophe POISSON** indique que ce n'est pas du tout le cas.

**Christian LE ROUX** considère que quand on lit « ou mettent à disposition la même surface, les mêmes prestations, etc. » cela peut conduire à une acceptation de la fermeture en échange d'autre chose.

**Madame le Maire** précise que c'est la raison pour laquelle elle cherche l'expression juridique pour exprimer que si, par extraordinaire, on ne faisait pas droit aux demandes des élus du 7<sup>e</sup>, ils souhaitent qu'un local de la même superficie soit mis à la disposition des associations de l'arrondissement. Elle déclare qu'il ne faut pas employer le terme « ou » qui traduit une alternative sur le plan juridique, que la même problématique se rencontre lors des expulsions d'appartements. Il peut y avoir des opportunités immobilières. Elle considère de toute façon que, même si le local est fermé demain, les associations ne pourront pas être mises à la porte. Il leur faudra alors un local de remplacement, de la même superficie.

Elle privilégie donc la position suivante : ne pas évoquer que les élus souhaitent, sinon, un autre local. Elle souhaite que le vœu exprime que la Mairie a payé indument des loyers surévalués pendant plusieurs années, que ce loyer ne correspondait pas à la réalité du local et que la Mairie du 7<sup>e</sup> a investi dans l'embellissement, l'agencement et l'accessibilité du local, que cet investissement risque d'être perdu. Elle considère que les élus doivent garder l'autre solution en sécurité et d'abord recueillir la décision de la Maire de Paris et de son directeur de



cabinet. Au regard du refus de M. MADEC et de la manière dont Paris Habitat s'est « goinfré », elle pense que Paris Habitat peut faire un effort pour une maison des associations.

**Christophe POISSON** prend ensuite la parole pour rappeler que ce vœu était aussi l'occasion d'insister sur la singularité de la vie associative du 7<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit du seul arrondissement de Paris, à travers cette grande opération de l'été solidaire, à promouvoir une vie associative dans une période estivale où certains ne peuvent pas partir en vacances et bénéficient quand même d'activités extrêmement intéressantes. Les populations les plus fragiles, en particulier, sont les premiers bénéficiaires.

Il explique que, depuis l'annonce de cette fermeture et la forme de putsch pratiquée par Madame VERON à travers des réunions qui n'en n'étaient pas, avec des ordres du jour qui étaient inconvenants, il est évident que les élus de l'arrondissement sont entrés en négociations politiques, ce qui fait que dans la communication par rapport aux associations et aux habitants les choses étaient compliquées, parfois, à dire. Ce vœu acte donc aussi tout l'engagement et les actions qui ont été menées par Madame le Maire sur ce sujet et qui, il l'espère, vont porter leurs fruits. Il souhaite aussi rendre hommage aux services de Madame BADIER qui ont permis de repartir dans la réalité concrète des sujets, dans les contrats, en étudiant exactement ce qui s'était pratiqué puisque tout cela était évidemment déguisé et que pour discerner la réalité du scandale financier de cette situation il fallait vraiment savoir lire entre les lignes. Il la remercie.

Il remercie aussi l'opposition, à cette table représentée par Marc LAROCK, d'être avec la majorité sur ce combat et d'avoir déjà « montré les dents » sur ce sujet et de continuer à être avec la majorité pour mener ce combat à bien.

**Madame le Maire** passe au vote.

**Un avis favorable est donné à la l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 022**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**Madame le Maire** : S'il faut plus de moyens, ils les donneront, car ils n'en manquent pas. Je souhaite que cela soit une fête pour tous les habitants et les enfants de l'arrondissement. Nous allons donc écrire une lettre aux parents d'élèves à ce sujet.

**Olivier LE QUERE** : Le 20 mai, comme vous le savez, se tiendra la course de Formule 1 électrique. Au regard des inconvénients qui avaient pu être notés l'année dernière, en négociant avec les organisateurs, madame DATI a pu obtenir les choses dont elle vient de parler concernant les enfants, avec ce tirage au sort pour participer sur un week-end gratuitement (puisque c'est offert par l'organisation) au Grand Prix de Berlin. Avec les billets d'avions et les nuits d'hôtel offerts par l'organisation pour les enfants et un accompagnant, la visite des stands dans le cadre du e-village qui sera monté sur les Invalides. Le vendredi, il y aura la visite des écoles et /ou des visites d'enfants en particulier et un emplacement réservé aux habitants du 7<sup>e</sup>. Ils s'étaient beaucoup plaints, à juste titre, des difficultés de visibilité des voitures de course en raison de bâches publicitaires. Le square Salvador Allende sera ainsi

W

réservé aux habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement avec accès par un Pass qu'ils pourront venir récupérer début mai sur présentation d'un justificatif de domicile.

L'année dernière, il y avait aussi les prix de la Mairie de Paris, qui sont totalement à part. Les opérations citées ici sont organisées avec la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, avec Rachida DATI ainsi que Formula E, avec 5 séjours offerts pour le 10 juin.

*La séance est levée.*

Le Secrétaire de Séance

Christophe POISSON



Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement



Rachida DATI